

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

---

VOLUME HUITIÈME

---

LÉVIS

—  
1902

VOL. 8

JANVIER 1902

No 1

**BULLETIN**  
— DES —  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui nomet in patriâ et patriam cognoscere tenet  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

RUE WOLFE

LÉVIS



## RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de janvier : L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, P. G. R. ; Vente par les Bostonais de meubles et animaux appartenant à Mme Taschereau et son fils ; Saint-Régis, L'abbé G. Forbes ; Canadiana ; Lettres de noblesse de Nicolas Dupont de Neuville ; Les maîtres de poste de Montréal depuis la cession, F.-J. Audet ; Le buste de George III à Montréal, G. B. ; Pierre-Florent Baillargé, G. F. Baillairgé ; Elégie sur la mort de M. le curé Hubert par Pierre-Florent Baillargé ; Sir Edmond Cox, J. Wurtele ; L'Abeille Canadienne ; La mort du duc de Richmond ; Questions, etc.

Gravures : L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau ; L'Honorable B. Joliette, fondateur de la ville de Joliette.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

**Les abonnées des " Recherches Historiques " voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1901 est maintenant du.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

*Théorie du cas fortuit et de la force majeure dans les obligations*, thèse pour le doctorat présentée et soutenue le 5 octobre 1901 par Robert Taschereau—Montréal—1901.

*Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*, par l'abbé L. St-G. Lindsay—Montréal—1900. Prix : \$1.00.

*La famille Taschereau*, par Pierre-Georges Roy. 77 photogravures. Prix : \$3.00.

*Noces d'or de la Sainte-Enfance à Québec*, par Mgr Henri Têtu, directeur diocésain—Québec, Compagnie d'imprimerie de Québec—1901.



# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 8 JANVIER 1902 No 1

---

### L'HONORABLE GABRIEL-ELZÉAR TASCHEREAU

---

Gabriel-Elzéar Taschereau était le fils de Thomas-Jacques Taschereau, secrétaire de l'intendant Dupuy, plus tard membre du Conseil Supérieur, et de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière.

Il naquit à Québec le 27 mars 1745.

Quoique bien jeune lorsque Wolfe vint mettre le siège devant Québec, Gabriel-Elzéar Taschereau se battit vaillamment contre l'envahisseur.

A la cession du pays, ses intérêts étant au Canada—il avait hérité des seigneuries de la Nouvelle-Beauce ou de Sainte-Marie et de Joliet—il jura fidélité aux nouveaux maîtres du sol.

En 1775, lorsque les Américains envahirent le Canada, il prouva que son serment de fidélité n'était pas un vain mot. Il se mit entièrement aux ordres du gouverneur Carleton. Il se trouva à l'affaire du Sault-au-Matelot, et fut un de ceux qui accompagnèrent l'armée du général Burgoyne. Carleton l'employa aussi comme paie-maître des troupes. Les Américains se vengèrent de sa fidélité en mettant ses seigneuries au pillage. Arnold et ses lieutenants, dans leur passage à travers la Beauce, non seulement ne se gênèrent pas de prendre dans les métairies du seigneur Taschereau tout ce qui leur était nécessaire pour se nourrir, mais ils firent vendre à l'encan, à leur profit naturellement, les objets qu'ils ne pouvaient emporter.

Les envahisseurs repoussés, M. Taschereau n'abandonna



pas la milice car à sa mort il était encore colonel du deuxième bataillon des milices de la ville de Québec et des compagnies annexées.

Le 13 août 1776, Pierre Livius, docteur en droit, Guillaume Owen et Gabriel-Elzéar Taschereau étaient nommés pour former une cour de juridiction civile pour le district de Montréal afin de recevoir un état général des comptes, tant de ceux qui avaient souffert des dommages dans leurs biens par l'invasion des rebelles, que de ceux qui avaient été obligés de fournir de l'argent, des vivres ou d'autres effets aux dits rebelles.

Le 6 mars 1777, Gabriel-Elzéar Taschereau était fait juge des plaidoyers communs pour le district de Montréal, mais il donna bientôt sa démission pour aller résider à Québec.

Après la cession du Canada, sir Jeffery Amherst avait demandé à Georges III de lui concéder les biens des Jésuites. Avant de se rendre à cette demande, le roi d'Angleterre donna instruction à lord Dorchester d'instituer une commission pour rechercher s'il pouvait légalement donner ces biens à Amherst. Le 7 janvier 1783, Kenelm Chandler, Thomas Scott, John Coffin, Jean Antoine Panet, George Lawe, James McGill, Quinson de Saint-Ours et Gabriel-Elzéar Taschereau étaient choisis par Dorchester pour former cette commission. M. Taschereau et ses confrères canadiens protestèrent avec énergie contre le rapport informe et partial de la majorité des commissaires.

Sous le régime qui précéda la constitution de 1791, M. Gabriel-Elzéar Taschereau fut nommé, conjointement avec M. François Bâby et Williams, commissaire pour s'informer de l'état des esprits, dans nos campagnes, à l'égard du gouvernement ; mission fort délicate, mais dont, avec l'aide de ses collègues, il s'acquitta avec succès. (1)

(1) P.-B. Ca-grain.





HON. GABRIEL-ELZÉAR TASCHEREAU



Gabriel-Elzéar Taschereau eut l'honneur de siéger dans la première Chambre d'Assemblée établie par la Constitution de 1791. Il fut élu, le 10 juillet 1792, député de Dorchester, et siégea jusqu'à la fin du Parlement, le 31 mai 1796. Le comté de Dorchester comprenait alors les comtés actuels de Dorchester, Beauce et Lévis.

Le 18 mars 1794, M. Taschereau succédait à l'honorable François-Marie Picotté de Belestre en qualité de grand-voyer du district de Québec.

Quatre ans plus tard, en 1798, le gouverneur Prescott l'appelait au Conseil législatif.

Enfin, le 9 janvier 1802, il était nommé surintendant des postes provinciales en remplacement de l'honorable Hugh Finlay, décédé.

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau mourut à son manoir, à Sainte-Marie de la Beauce, le 18 septembre 1809. Il fut inhumé le 20, dans l'église paroissiale, au milieu d'un concours immense de ses censitaires.

La *Gazette de Québec*, d'ordinaire peu prodigue d'éloges, disait de M. Taschereau au lendemain de ses funérailles : " Les vertus qui distinguaient ce citoyen vraiment respectable ne peuvent être énumérées dans une notice biographique ordinaire. Sa vie mériterait d'être connue, même dans ses détails les plus infimes. Qu'il nous suffise de remarquer qu'il a rempli les différentes charges qu'on lui a confiées avec un ordre et un discernement remarquables ; comme grand-voyer il contribua beaucoup au progrès de la Province et c'est grâce à lui si la Nouvelle-Beauce est devenue en peu d'années un établissement prospère. Personne ne fut plus zélée pour le service de son Roi. Il a hérité d'une seigneurie de peu de valeur ; ses talents et son industrie lui ont permis d'amasser une des fortunes les plus considérables du Canada.



“ Il a vu venir la mort avec fermeté car sa conscience était pure et sans reproche ; sa mort a été celle du juste. Les larmes, les regrets, le chagrin véritable de sa famille sont les meilleures preuves de ses vertus domestiques.”

L'annaliste du monastère des Ursulines de Québec renchérit sur la *Gazette de Québec*. “ Pour notre part, écrit-elle, nous devons à jamais le regarder comme un de nos insignes bienfaiteurs. Touché de l'embarras où il voyait sa chère sœur (la mère Saint-François-Xavier) lorsqu'elle fut mise pour la première fois dépositaire, il s'offrit à démêler nos affaires et s'y appliqua avec un soin infatigable, n'épargnant ni veilles, ni voyages. Il serait difficile de se former une juste idée des soins et des peines qu'il s'est données pour débrouiller nos titres et autres papiers ; il y employa tout un hiver, ayant eu pour cela permission d'entrer chaque jour au dépôt. Il concéda nos terres et seigneuries qui nous donnent aujourd'hui plus de rentes que nous n'en retirions ci-devant de France. Et tous ces services inappréciables nous ont été rendus sans autre intérêt de sa part que de satisfaire les inclinations d'un cœur qui aimait à faire du bien et à obliger ; nous pouvons le regarder comme le restaurateur de nos affaires temporelles.” (1)

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau avait épousé, à Québec, le 26 janvier 1773, Marie-Louise-Elisabeth, fille de Pierre Bazin, négociant et colonel des milices du gouvernement de Québec, et de Marie-Thérèse Fortier. Elle mourut à Sainte-Marie de la Beauce le 12 mai 1783, et fut inhumée dans l'église le lendemain. Huit enfants naquirent de ce mariage.

En secondes noces, à Beauport, le 3 novembre 1789, il épousa Louise-Françoise, fille de Antoine Juchereau Du-

---

(1) “ Les Ursulines de Québec,” tome quatrième, p. 658. “ Le Canadien ” du 23 septembre 1809, fait aussi l'éloge de M. Taschereau.



chesnay, seigneur de Beauport, Saint-Roch des Aulnaies, Gaudarville, Fossambault, Saint-Denis et autres lieux, et de Julie-Louise Liénard de Beaujeu. Madame Taschereau mourue à Sainte-Marie de la Beauce le 3 janvier 1841, à l'âge de 69 ans. Elle fut inhumée dans l'église. Elle avait eu trois enfants.

P. G. R.

VENTE PAR LES BOSTONAIS DE MEUBLES ET ANIMAUX APPARTENANT À Mme TASCHEREAU ET SON FILS. (1)

Etat des effets qui ont été criés et vendus au domaine de Monsieur Taschereau à Santigan, et appartenant à mon dit sr Taschereau, par le nommé John Maeks revêtu de l'ordre de Monsieur le colonel Arnold, qu'il a fait proclamer et interpréter à Etienne Barbeau, fermier et meunier de mon dit sieur Taschereau et son dépositaire, par le nommé Robert, son interprète.

Sçavoir :

	Livres	Sols
14 février 1776.		
Une chaudière et une marmite de fer adjudgées à Etienne Barbeau à	15	
Un miroir adjudgé à idem à	54	
Une vache adjudgée à Joseph Pamerleau, de St-Joseph, à	30	
Une autre vache adjudgée à Charles Goulet à	32	
Une autre vache adjudgée à Claude Patry à	31	4
Une taure adjudgée à Louis Proteau à	29	
Une vache adjudgée à Michel Pamerleau (Doit 3 l. pour le veau)	24	10
Deux veaux de l'année adjudgés au sr Barbeau à	27	

(1) Gabriel Elzévir.



Une petite taure adjudgée à Joseph Gagné à	10	15
Un cheval avec son harnais adjudgé au sr Toulouse à	61	
Une vache adjudgée à Antoine Marcou à	24	
Deux mères moutonnes adjudgées à Fabien à	12	10
Deux jeunes moutonnes adjudgées à François Parent à	10	4
Deux moutons adjudgés à Robert, interprète, à	10	12
Deux béliers adjudgés à Jean Patry à	9	12
Deux autres idem adjudgés à Jacques Parent à	9	12
Deux autres idem adjudgés à Joseph Gagnon à	8	
Un cochon adjudgé à François Quirion à	12	
Un idem adjudgé à Pierre Rodrigue à	12	
Six poules adjudgées à Pierre Bourg, meunier, à	4	
Six autres poules et un coq adjudgés au dit Bourg à	3	15
Dix minots d'avoine adjudgés à Claude Patry à 24 sols le minot		12
Dix minots de blé adjudgés au dit Claude Patry à 54 sols le minot		27
Dix minots de blé adjudgés à Adrien Langevin à 3 livres 5 sols le minot		32 10
Dix autres minots adjudgés à Louis Proteau à 3 li- vres 8 sols le minot		34
Dix autres minots adjudgés à Pierre Thibaudeau à 3 livres 12 sols le minot		36
Un poêle de fer avec son tuyau adjudgé à Morisset à	120	12
Un lit adjudgé à Etienne Pamerleau à	28	16
Un matelas adjudgé au sieur Barbeau à	14	
Une paire de draps adjudgés au dit Robert à	9	12
Un traversin oreiller en courte pointe adjudgé au dit Barbeau à	10	10
Une couchette et pailleasse adjudgées à Dumergue à	3	17
Un lit de plume adjudgé à Jean Patry à	21	12
Une paire de draps adjudgés à Robert à	10	
Une couverture adjudgée au sr Toulouse à	10	
Une courte pointe en coton et un traversin adjudgés à Rock à		16



Un matelat adjudgé à Pierre Rodrigue à	17	12
Une couchette et paillasse adjudgées au sieur Garon à	4	
Deux chênes de ménoire adjudgés au sieur Barbeau à	3	
Deux pioches adjudgées à François Verreau à	3	6
Une idem adjudgée à Jean Doyon à	3	6
Une idem adjudgée à Pierre Marcoux à	3	
Une houë adjudgée à Antoine Marcoux à	2	2
Un arrosoir adjudgé au sieur Nadeau à	2	
Un gril adjudgé au sieur Robert à	3	
Deux terrières adjudgées au sieur Barbeau à	2	9
Un marteau adjudgé à idem à		18
Une paire de tenailles adjudgées à idem à	1	10
Une enclume adjudgée à idem à	1	10
Quatre faucilles adjudgées à François Nadeau à	2	9
Une bêche adjudgée au sieur Robert à	15	
Deux seaux adjudgés au sieur François Verreau à	3	
Une gouge adjudgée à Antoine Marion à	1	10
Deux crocs adjudgés au dit François Verreau à	6	
Une broche adjudgée à Louis Marcou à	1	17
Un tourne broche avec la broche et poids adjudgé au sieur Barbeau à	15	
Une chaudière de fer adjudgée à Antoine Marcou à	9	12
Un petit cruchon adjudgé à John à		10
Une meulle adjudgée au sieur Bilodeau à	3	
Une pelle de fer adjudgée à Claude Patry à	3	1
Deux vieilles poëles à frire adjudgées à Châteauneuf à	1	4
Une marmite adjudgée à Robert à	3	3
Une marmite cassée adjudgée à Garon à	1	16
Un fanal et une cuillière à pot adjudgés à Pierre Drouin à		10
Deux petites cafetières de fer blanc adjudgées à Clau- de Patry à		12
Une fourchette de fer adjudgée au sieur Barbeau à		12



Une boîte à roues et liens adjudgées à Robert à	9	18
Une paire de roues adjudgées au sieur Barbeau à	6	10
Deux vieilles charrettes adjudgées à idem à	1	4
Une chaise bourrée adjudgée à Louis Marcou à	6	
Une idem adjudgée à Prevost à	7	1
Une idem adjudgée à Etienne Parent à	3	6
Une idem adjudgée à François Parent à	7	1
Une idem adjudgée à Bilodeau à	7	1
Une armoire adjudgée à Bilodeau à	14	8
Une petite table adjudgée à Garon à	1	7
Pour vaisselles adjudgées au sieur Barbeau à	18	
Dix minots d'avoine adjudgés à J. Barbeau à	12	

Argent courant, Québec 980 6

Argent courant, Halifax 40 16 11

Laquelle susdite somme de quarante livres, seize schellings, onze sols a été reçue comptant par le dit John Mack.

En outre, il a retiré par devers lui un cheval de la ferme, harnais et cariole qu'il a vendu après coup, à vil prix, au nommé Poiré de la Pointe Lévy, dix piastres, tandis que le tout vaut au moins trente piastres.

Une moutonne qu'il a donnée à Breton, une autre moutonne donnée à Turcotte.

Cent livres de lard qu'il a pris pour lui et six minots de blé.

Une paire de bœufs qu'il a donnés aux sauvages valant quinze piastres.

Autres effets qu'il a donnés au dit Robert son interprète :

Quarante minots de blé.

Vingt minots d'avoine.

Deux cents livres de lard.

Dix livres de filasse.

Un lit garni consistant en lit, matelas, couverture, et courtepointe, le tout valant au moins deux cents livres.

En outre dix minots de blé qu'il a donnés à l'écrivain qui a fait les écritures et vente.



## SAINT-RÉGIS

La mission de Saint-Régis, que les Iroquois appellent Akwesasne, peut être appelée la fille de Caughnawaga. En l'année 1752, trente familles de Caughnawaga et quelques Agniers (Mohawks) des cantons iroquois (état de New-York), sous la direction du P. Billard, S. J., assistant missionnaire de Caughnawaga, allèrent s'établir un peu plus haut que le lac Saint-François, sur la rive sud du Saint-Laurent. Cette colonie avait pour chef Pierre Karekohe, fils d'un anglais Tarbell, fait prisonnier à Groton, Massachusetts, en 1704. Il paraît que ces familles ne pouvaient plus trouver à Caughnawaga assez de place pour leur expansion. Les autorités civiles et religieuses approuvèrent leur dessein de se grouper ailleurs ; mais leur station à la tête du lac Saint-François ne devait être que passagère, car en 1758, toutes ces familles se transportèrent à quelques milles plus haut, à l'embouchure de la rivière de Saint-Régis, où elles obtinrent du roi de France, des concessions de terres et d'îles. Le nom que les Indiens donnèrent à cet endroit : Akwesasne, "là où la perdrix bat de l'aile", indique qu'il était bien propre à la chasse. Bientôt les nouveaux Akwesasronons reçurent un renfort considérable de la bourgade iroquoise de Sewekatsi, située à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville d'Ogdensburg, N. Y. Le P. Picquet, P. S. S., missionnaire de Sewekatsi, devant partir pour la France, confia ses fidèles au P. Jésuite de Saint-Régis, où ils furent accueillis avec joie par le missionnaire et les gens de Karekohe.

Les PP. Jésuites firent bâtir en 1759 un moulin à farine et à scie, dont les revenus devaient servir à entretenir le missionnaire. En 1775, le P. Gordon, qui avait été à Saint-Régis depuis 1762, quitta la mission, laquelle fut ad-



ministrée jusqu'en 1783, par le P. Huguet, en même temps missionnaire de Caughnawaga. En 1785, M. Denaut, alors vicaire aux Cèdres, plus tard évêque de Québec, visita la mission et y séjourna quatre semaines. A partir de 1789, la mission ne fut plus dépourvu de missionnaire résidant. Une église en pierre fut bâtie en 1792-93 en remplacement d'une chapelle qui avait jusqu'alors servi au culte ; le presbytère actuel fut construit en 1800. L'église, brûlée en 1866, reconstruite en 1868, fut réparée en 1884.

La population de Saint-Régis est actuellement de 2,500 âmes, dont 1,300 du côté du Canada, et 1,200 du côté des Etats-Unis. Il y a en tout 2,000 catholiques et 500 protestants.

Les missionnaires de Saint-Régis, à part ceux mentionnés plus haut, furent : MM. Rodrigue McDonell, 1789-1806 ; Lebrun, 1806 (quelques mois) ; Ant. Rinfret, 1807-1809 ; J.-B. Roupe, 1809-1813 ; Jos. Marcoux, 1813-1819 ; Nic. Dufresne, 1819-1826 ; Jos. Vallée, 1827-1832 ; François Marcoux, 1832-1883 ; M. Mainville, 1883-1895 ; P.-J. Bourget, 1895.

L'ABBÉ G. FORBES

---

#### CANADIANA

---

*L'honorable Barthélemy Joliette, fondateur de l'Industrie (Joliette)*, 1789-1850, par A. C. D.—*Le Journal*, 23 novembre 1901.

*Eglises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec*, 1615-1901, par Joseph Trudelle — *Le Soleil*, 23 novembre 1901, 7 décembre 1901 et 28 décembre 1901.

*A travers l'histoire : Lord Sydenham et les harangues officielles*, par A.-D. DeCelles — *La Presse*, 23 novembre 1901.



LETTRES DE NOBLESSE DE NICOLAS DUPONT  
DE NEUVILLE

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre,

A tous présens et à venir,—Salut.

Les Roys nos prédécesseurs ayant toujours recognu que l'honneur estoit le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux belles et grandes actions, ont continuellement pris soin de reconnaistre par des marques de leur estime ceux qu'une vertu extraordinaire en avait rendu dignes, nous nous sommes dans les occasions conformez à un exemple si juste et si nécessaire, et voulant le continuer en la personne de nostre amé et féal le sieur Nicolas Dupont, sieur de Neuville, qui par la fermeté d'un courage extraordinaire a bien voulu renoncer aux douceurs et avantages de sa patrie pour dans le hazard des voyages de long cours establir dans le pays de la Nouvelle-France autrement dict Canada des Colonies du nom François et en répandre par toute la terre la réputation et la Gloire ; A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans de l'avis de Nostre Conseil et de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, nous avons annobly et par ces présentes signées de nostre main annoblissons et décorons du titre et qualité de noble le dict Dupont sieur de la Neuville, ensemble sa femme, enfans, postérité et lignée tant masles que femelles nais et à naistre descendus de luy en loyal mariage, voulons et nous plaist qu'en tous actes luy, sa postérité et lignée soit censée et réputée pour noble portant qualité d'Escuyer et puisse parvenir à tout degré de chevalerie et de nostre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toute sorte de fiefs, seigneuries et héritages nobles de quelque titre et condition qu'ils soient et qu'en tous lieux de Nostre Royaume, mes-



me dans le dict pays de Canada tant en jugement que dehors il jouisse et uze des honneurs, privilèges, franchises, prérogatives, prééminences, dont jouissent et ont accoustumé de jouir et uzer les autres nobles de nostre Royaume, luy permettant par ces dictes présentes et à ses enfants, postérité et lignée d'avoir et pouvoir porter les armoyries cy empreintes. Si donnons en Mandement à nos améz et féaux conseillers les gens tenant nostre Conseil Souverain de la Nouvelle-France estably à Québecq ils ayent à régistrer ces présentes et du contenu en icelles fassent, souffrent et laissent jouir et uzer le dict Dupont de la Neuville, sa femme et enfants, postérité et lignée nais et à naistre, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement nonobstans tous Edietz, déclarations et autres choses à ce contraires auxquelles nous avons derogé et dérogeons par ces dictes présentes. Car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit choses ferme et stable à tousjours nous y avons faict mettre nostre scel ;—Donné à St-Germain en Laye, ce trentiesme jour d'avril, l'an de grâce mil six cent soixante neuf, et de nostre Reigne le vingt sixiesme signé " Louis ", et sur le reply, Par le Roy " Colbert ", et scellé du grand sceau de Cire Verte sur lacqs de soye rouge et verte ; et est escript sur le dict reply Visa " Séguier " pour servir aux lettres d'annoblissement accordées au sieur Dupont de la Neuville.

---

CANADIANA

---

*Jean Bellegarde et la montre de Montcalm*, par Ernest Gagnon—*Le Journal*, 25 novembre 1901 et 3 décembre 1901.

*Au pays trifluvien : Le Platon et son histoire*, par Paul Armand—*Le Journal*, 2 décembre 1901.



LES MAITRES DE POSTE DE MONTREAL DEPUIS  
LA CESSION

Le premier maître de poste de Montréal, sous la domination anglaise, fut Edward William Gray. Né en Angleterre, le 4 décembre 1742, il vint au Canada à l'automne de 1760 à bord du *Vanguard*, bateau de guerre anglais. Durant la traversée de l'Atlantique, il fut quoique bien jeune encore, initié aux mystères de la franc-maçonnerie. Nous donnons ici, à titre de curiosité, le document suivant :

“ AND THE DARKNESS COMPREHENDETH IT NOT. M. THE EAST A PLACE FULL OF LIGHT WHERE REIGNETH SILENCE AND PEACE.

“ At a Lodge held on board of His Majesty's ship the “ Vanguard ”, constituted by Warrant from the Right Worshippfull and Right Hon the Lord Aberdour Grand Master of Masons.

“ We the Master, Wardens and Secretary of the said Worshippfull Lodge, Dedicated to St. John. Adorned with all the Honours, and assembled by the Misterious members of the said Lodge.

“ Do declare, Certify and Protest to all Men Enlightened and spread over the Face of the Earth, That our well beloved Brother Edward Gray was received and Enter'd apprentice the second day of October 1760, and Fellow craft, in this Lodge on the ninth day of the same month and year and that after having sustained with strength, Firmness and Courage, the most painful works and severest tryals, we gave unto him the most sublime degree of Master and have admitted and initiated as such, the above, into the misterious and most secret works of the Free and accepted Masons, that by his skill and knowledge in Masonry, he may contribute to the well being and good account thereof, he having assisted us with his Talents and knowledge.



IN WITNESS whereof we have hereunto set our hands and seals the 16th day of October in the year of Masonry 5760.

(Signé) Thos. Dunkerley, Master.

“ F. N. Knipe, S. W.

“ T. Piddle June. W.

By order of the Right worshipful master

Thos. Towns,

Sec'y.

Gray fut, pendant plus de quarante ans, shérif du district de Montréal et maître de poste de la ville. Il épousa, à Montréal, en 1767, Miss Margaret Oaks.

Lors de l'invasion américaine, en 1775, il fut nommé major d'un corps de volontaires qu'il avait levé parmi les marchands de Montréal. Il fut fait prisonnier par les Américains le 27 janvier 1776 et détenu dans le fort Chambly jusqu'au 6 mai suivant. Ayant reconquis sa liberté, il continua de servir pendant toute la durée de la guerre. En récompense de ses services, il fut promu, le 1er mai 1787, au grade de colonel commandant la milice anglaise de la ville et de la banlieue de Montréal.

Il mourut le 22 décembre 1810 et fut inhumé dans le vieux cimetière anglais, rue Dorchester.

Frederic-William Ermatinger, marchand de Montréal, succéda à Gray comme shérif et comme maître de poste. Sa commission de shérif porte la date du 24 décembre 1810.

Il avait occupé différents postes de confiance, entr'autres celui de trésorier du comité nommé pour l'érection d'une église anglicane à Montréal ainsi que celui de trésorier de la compagnie du chemin à barrières de Lachine. Il est mort en 1816.

James Williams, successeur d'Ermatinger, naquit en Angleterre et résida à Londres, où il fit du commerce puis il



alla demeurer à St-Vincent, Antilles. A ce dernier endroit il servit dans la milice, infanterie et cavalerie. Il vint ensuite s'établir à Montréal et devint maître de poste en octobre 1816. Il occupa cette charge jusqu'au 6 juillet 1828. La *Montreal Gazette* du 7 juillet annonce sa retraite et lui décerné de grands éloges. Elle le cite comme un employé modèle qui a opéré de sérieuses réformes dont le public en général et les marchands en particulier lui sont reconnaissants.

Au mois d'octobre 1827, M. Williams demandait au gouvernement un octroi de terre pour lui et sa famille composée de trois garçons et deux filles.

Son remplaçant fut Andrew Porteous qui resta en fonction jusqu'à la fin de l'année 1840. Il fut démis par le gouverneur-général, Lord Sydenham, pour n'avoir pas délivré en temps et lieu les malles de Son Excellence. Il eut beau protester et s'excuser sur ce qu'il n'avait pas suffisamment d'employés à sa disposition, il ne fut pas écouté.

Il eut pour successeur James Porteous qui fut nommé en 1841. Celui-ci fut remplacé par Jean-Baptiste Meilleur, en 1855. Ce distingué compatriote est assez connu pour qu'on se dispense de publier sa biographie que l'on peut d'ailleurs trouver dans le *Panthéon* de Bibaud.

Son successeur, Edward S. Freer, fut nommé en 1861. C'était la première fois qu'un homme, ayant servi dans une position subalterne dans le département des postes, était promu à cette position. M. Freer avait, en effet, servi longtemps dans le Haut-Canada, puis à Montréal même en qualité d'inspecteur des postes.

M. Gustave Lamothe le remplaça en juillet 1874. Né à Montréal, le 24 septembre 1824, il fit ses études aux collèges de St-Hyacinthe et de Montréal. Il voyagea ensuite en Europe, de 1847 à 1851. Il se trouvait à Paris pendant la



Révolution de 1848 et y prit, dit on, une part active. Il épousa, à Florence, Italie, mademoiselle Marguerite de Lavoie. De retour au pays, il fut, en 1861, nommé chef de police à Montréal. Ce fut lui qui effectua la capture des *Raiders* de St-Albans, en 1864. Pour plus amples détails sur sa vie on peut consulter la *Cyclopedia of Canadian Biography* et *Rose's Biographical series*, No II.

Le successeur de M. Lamothe fut M. Arthur-Clément Dausereau dont la commission porte la date du 31 janvier 1891. Journaliste habile et homme politique de grand talent, M. Dansereau ne pouvait s'éloigner bien longtemps de la vie active du journalisme. Il résigna au mois d'août 1899 pour accepter la direction politique du journal *La Presse* de Montréal. Il serait superflu de donner des notes biographiques sur M. Dansereau, il est assez connu pour qu'on puisse s'en dispenser.

Il fut remplacé, le 1er décembre 1899, par le titulaire actuel, M. Cléophas Beausoleil, qui fut pendant quinze ans échevin de Montréal, et député de Berthier aux Communes de 1887 à 1899. La biographie de M. Beausoleil se trouve dans le *Parliamentary Companion*.

F.-J. AUDET

---

#### CANADIANA

---

*Notes et souvenirs*, par Ignotus,—*La Presse*, 7 décembre 1901, 28 décembre 1901.

*Le drapeau de Carillon*—*La Presse*, 7 décembre 1901.

*Sainte-Geneviève de Batiscan*, par E.-Z. Massicotte—*Le Trifluvien*, 3 décembre 1901.

*Galerie nationale: Le Père Gabriel Lalemant, Jésuite martyr*, par N.-E. Dionne, *Le Messager canadien du Sacré-Cœur de Jésus*, janvier 1902.





HON. B. JOLIETTE, FONDATEUR DE LA VILLE DE JOLIETTE



RÉPONSES

**Le buste de George III à Montreal.** (VII, XI, 840.) — Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1775, des personnes malfaisantes et mal intentionnées défigurèrent le buste du Roi, qui se trouvait sur la place du “Vieux marché”, à Montréal, en lui noircissant la figure, et en pendant à son cou un chapelet de patates, avec une croix de bois, et l’inscription : “*Le Pape du Canada, ou le sot Anglais.*”

Nous trouvons des détails intéressants sur cette affaire dans une lettre adressée à M. Finlay par un de ses amis de Montréal et datée du 6 mai 1775 :

“ De bonne heure, le matin, quand l’insulte fut découverte, le commandant envoya deux sergents laver le buste, et enlever chapelet, croix et inscription. Les nouveaux juges et conservateurs de la paix furent alors consultés, mais ils ne prirent d’autres mesure immédiate que d’envoyer au gouverneur un récit de ce qui était arrivé. Mais les militaires s’emparèrent de l’affaire, blâmèrent les habitants anglais, faisant des réflexions sur leur compte, surtout sur les membres du comité, qui furent complètement accusés, quelques-uns surtout, d’être les auteurs de cet acte, ce qui a causé un grand malaise et aussi, je le crains, de mauvaises conséquences. Les Canadiens, aussi, les désignent comme les auteurs. Ainsi vous pouvez juger. Une souscription de cent louis sterling fut formée par les marchands, au Café, pour donner en récompense à celui qui découvrira le coupable. Les Messieurs de l’armée ont aussi souscrit cinquante guinées dans le même but, et le lendemain des avis publiés par les deux partis au son du tambour. Il y eut deux querelles. M. Belestre se tenait au coin d’une rue avec quelques autres personnes quand l’avis fut lu, et il fit la remarque que l’auteur, quel qu’il fût, méritait d’être pendu. Là-dessus, le jeune



Franks dit qu'on ne pendait pas les gens pour si peu et que cela ne valait pas la peine. Belestre devenu furieux à ces mots, injuria Franks et lui tira le nez ; Franks répondit par un coup de poing qui étendit l'autre par terre et lui coupa le front. Quelqu'un s'interposa et les sépara. Ils s'adressèrent chacun aux juges ; mais ni l'un ni l'autre n'eurent satisfaction. Belestre étant l'agresseur, ne put faire arrêter Franks, ni Franks, Belestre ; mais pour quelle raison ? Je ne sais. Le lendemain, Franks fut arrêté et jeté en prison, non pour ~~assault~~, mais sur l'*affidavit* de Belestre pour les paroles dont il s'était servi en parlant de l'outrage, et le cautionnement fut refusé. Cependant le jour suivant les juges lui firent connaître qu'après réflexion, ils étaient convenus de recevoir cautionnement ; mais il refusa d'en donner, et il est encore en prison, en attendant la réponse du Gouverneur à l'exposé des faits qu'il a envoyé à son père.

L'autre affaire a eu lieu entre Ezekiel Salomons, le juif, et (Le)Pailleur : ce dernier accusait les juifs d'avoir défiguré le buste. Il y eut quelques paroles échangées. Salomon jeta l'autre par terre. Il a été arrêté et a donné caution."

Le gouverneur Carleton publia à cette occasion la proclamation suivante :

"Par son Excellence Guy Carleton, Capitaine-général et gouverneur en chef de la province de Québec, et Territoires en dépendant en Amérique, vice-amiral d'icelle et major général des troupes de Sa Majesté, commandant le département septentrional, etc, etc, etc.

#### PROCLAMATION

Quelques personnes méchantes et mal intentionnées ayant, dans la nuit du 30 avril au 1er May dernier, défiguré impudemment le Buste de Sa Majesté, en la ville de Montréal,



en cette Province, et ayant de plus affiché un libelle diffamatoire et scandaleux, tendant à diminuer le respect que luy doivent ses sujets, à affaiblir son gouvernement et à élever de la défiance entre Elle et son peuple. J'ai, à ces causes, jugé à propos de faire publier cette Proclamation ; afin de connaître toutes telles méchantes et mal intentionnées personnes et les traduire en justice, et d'offrir par icelle une récompense de deux cents piastres avec le pardon de Sa Majesté même à une partie coupable ou à qui que ce soit,—excepté la personne qui a réellement défiguré le dit buste et affiché le dit libelle,—qui dénoncera les personnes coupables de la dite injure, qui luy seront payées par le Receveur-Général de Sa Majesté en cette Province, après la conviction d'un ou plusieurs coupables.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au château St-Louis, dans la ville de Québec, ce huitième jour de May, dans la quinzisième année du règne de Sa Majesté et dans l'année de Notre Seigneur mil sept soixante et quinze.

(Signé)

Guy Carleton

Par ordre de Son Excellence

(Contresigné)

Geo. Allsopp,

faisant fonction de Secrétaire.

Traduit par ordre de Son Excellence,

F. J. Cugnet, S. F.

Vive le Roy

Personne ne put gagner la récompense offerte car les coupables furent assez habiles pour ne pas se découvrir.

Maintenant où était située ce "Vieux marché" sur lequel s'élevait le buste du roi ?

On ne saurait mieux répondre à cette question qu'en reproduisant la note suivante qui se trouve au bas de la page 36 du "Journal de M. Thomas Verchères de Bou-



cherville," publié tout récemment dans "*l'Antiquarian and Numismatic Journal*" :

Il (le vieux marché) était sur la place où a été érigé subséquemment le ci-devant bureau des douanes, occupé aujourd'hui par l'excise. Bien pavée, cette place s'étendait depuis la rue St-Paul jusqu'aux murs des fortifications, mais lorsque ceux-ci furent démolis en 1817, elle fut prolongée jusqu'au St-Laurent. C'est à cet endroit qu'était le buste de George III si disgracieusement traité par des sympathiseurs coloniaux, en mai 1775, et qui donna lieu à l'incident de Belestre-Franks. On y voyait aussi du côté nord-est, l'hôtellerie des "Trois Rois" surmontée d'un dôme à jolies proportions dans lequel était une horloge qui fit pendant longtemps l'admiration de tous les enfants de la ville et des habitants des campagnes environnantes, par le fait que les trois mages posés au-dessous du cadran s'amusaient sérieusement toute la journée et la nuit aussi, à sonner les heures et leurs parties sur des timbres de bronze. Cette maison de construction assez élégante, a été détruite le 8 juin 1852 dans le désastreux incendie qui ravagea ce quartier et mit quelque peu en danger l'église de Notre Dame, le château Chomedey de Maisonneuve, immédiatement en arrière, et occupé par la maison de commerce Frothingham and Workman, étant devenue la proie des flammes."

Qu'est devenu ce fameux buste ?

Un jour, en 1834, qu'on était à faire des travaux sur la Place d'Armes, on mit à jour l'orifice d'un ancien puits français, placé juste au milieu du square. Il en fut retiré, à la grande surprise de tout le monde, le buste en question qui reposait là, dans le plus complet oubli, depuis personne ne savait quand. La tête en marbre était parfaitement conservée, mais le reste du buste était quelque peu endommagé. Après avoir été parfaitement identifié, il fut remis à la Société d'Histoire Naturelle



de Montréal qui le possède encore aujourd'hui. Placé au milieu de ses échantillons de minéralogie, de concologie de botanique, de zoologie, etc, etc, il y fait singulière figure, faut-il dire. C'est plutôt au château Ramezay, c'est admis, que cette relique devrait être conservée, mais ces Messieurs paraît-il croient qu'en la gardant dans leurs collections, ils donnent à celles-ci infiniment de relief !

G. B.

**Pierre-Florent Baillargé.** (VII, VIII, 827.)—

Pierre-Florent Baillargé, naquit à Québec le 28 juin 1761. Il était le huitième enfant de Jean Baillargé et de Marie-Louise Parent. Suivant l'antique usage des familles françaises, il fut celui des enfants destiné à la prêtrise; car chaque chef de famille aspirait à l'honneur et au privilège d'avoir un prêtre parmi ses enfants.

Il fit son cours d'études au séminaire de Québec où il prit la soutane le 16 août 1784, et commença l'étude de la théologie.

Le 25 septembre suivant, ses supérieurs l'envoyèrent au séminaire des Sulpiciens à Montréal, pour y suivre les cours de théologie et pour y enseigner les belles-lettres.

Ayant eu des difficultés avec M. Curatteau de la Blaiserie, premier supérieur de cette maison, il en partit, le 12 mars 1785, arriva à Québec, au bout de huit jours, et annonça à sa famille qu'il renonçait à ses études théologiques.

Son père fut mécontent de cette décision. Il faut cependant faire de nécessité vertu, et ne pas forcer la vocation des enfants; Pierre-Florent Baillargé fut installé dans l'atelier de son père et y travailla pendant treize ans.

Le 24 novembre 1789, il épousa Marie Louise Cureux



de Saint-Germain, personne très distinguée et bien instruite, fille d'un ancien capitaine de la marine marchande.

En 1807, il abandonna l'architecture pour la place de trésorier de la ville de Québec, sous le régime des magistrats, place qu'il occupa jusqu'à son décès.

Il était l'ami et le compagnon de classe de l'ancien juge Pierre Bédard, et l'un des collaborateurs du *Canadien*, de 1807 à 1810; ce journal avait été fondé le 22 novembre 1806.

Le *Canadien* qui était habilement rédigé, avait attaqué sévèrement la politique imposée par sir James Craig à la Chambre d'Assemblée depuis 1807; le journal réclamait la liberté constitutionnelle telle que reconnue et pratiquée en Angleterre.

Le 17 mars 1810, une escouade de soldats, armée d'un mandat d'arrêt émané par le juge en chef Sewell, et accompagné par un magistrat, entra dans l'imprimerie, s'empara des caractères, des presses et du papier, qui furent transportés aux voûtes du palais de justice.

L'imprimeur Lefrançois fut emprisonné, et trois jours plus tard on se saisit de MM. Bédard, Taschereau et Blanchet, les propriétaires, que l'on retint prisonniers pendant plusieurs mois, en leur refusant arbitrairement tout procès.

Lors de l'emprisonnement du juge Bédard, en mars 1810, on donna l'ordre à Pierre-Florent Baillargé de le suivre à la prison.

Marie-Félicité, sa fille aînée, vivement alarmée, s'empressa de brûler tous les manuscrits de son père qui, à son retour, en fut très mécontent.

Il était resté toute la nuit dans l'attente, mais M Young, l'un de ses amis et un des magistrats alors en faveur



auprès de sir James Craig, fit suspendre l'émanation du mandat d'arrêt.

On voit encore dans la maison de la famille Baillargé, rue Ferland, la chambre où fut placée la première presse du *Canadien* et la porte qui fut enfoncée à coup de baïonnettes, par les soldats, et par laquelle ils passèrent pour enlever la presse et le matériel de l'imprimerie. Une partie cependant des caractères et cases avait été mise en sûreté dans le grenier et fut plus tard expédiée à Etienne Parent, l'un des rédacteurs du *Canadien*.

Pierre-Florent Baillargé n'était pas poète, mais faisait des vers ou plutôt des bouts-rimés, sur la politique du jour ; l'on dit que c'est à la suite de la publication d'une de ses chansons du jour de l'an, que Craig fit saisir le *Canadien*. On sait qu'à cette époque la chanson du jour de l'an avait toujours trait à la politique du jour.

Il avait beaucoup de talent pour la musique et avait la réputation d'être un des meilleurs musiciens de la ville.

Le 18 juin 1812, la guerre fut déclarée par le Congrès des Etats-Unis à l'Angleterre ; cet événement fut annoncé à Québec le 24. A cette occasion, Pierre-Florent Baillargé fut nommé capitaine des milices canadiennes, charge qu'il remplit avec beaucoup de régularité.

Pierre-Florent Baillargé ayant eu à faire, en sa qualité d'architecte, un voyage à la campagne pour l'inspection d'une église, y prit une échauffaison qui le conduisit au tombeau.

Il mourut à Québec le 9 décembre 1812 et fut enterré avec les honneurs dus à son rang de capitaine.

G.-F. BAILLARGÉ



ELEGIE SUR LA MORT DE M. LE CURE HUBERT  
PAR PIERRE-FLORENT BAILLARGE (1)

Air : Au sang qu'un Dieu va répandre.

Pleure, ville infortunée  
Le plus chéri des pasteurs ;  
Sa mort trop prématurée  
Doit attendrir tous les cœurs ;  
A nos yeux, sur cette plage,  
A la vue de nos remparts,  
Nous avons perdu le gage  
Qui fixait tous nos regards.

Ses cris frappent le rivage,  
L'écho voisin les redit,  
Il tombe, il est à la nage,  
Il perd sa force, il périt ;  
O ciel, le coup que tu lances,  
Nous est dur à supporter !  
Mais, soumis à ta vengeance,  
Nous voulons ta volonté.

Si l'auguste sanctuaire,  
De notre temple sacré,  
Possédait ce tendre père,  
Ce modeste de bonté,  
Notre douleur soulagée  
Irait dans ce saint séjour,  
Pleurer sur son modeste  
Sa charité, son amour.

Vos brebis sont dispersées,  
Cher Hubert, où êtes-vous ?  
Dans les plus sèches vallées,  
Elles redoutent les loups ;  
Leur voix plaintive, touchante ;  
S'entremêle à des sanglots,  
Leur vie est presque mourante  
Et vous de mande au troupeau.

Le pauvre pleure son père,  
L'aveugle, son seul appui ;  
La veuve sent la misère,  
Que sa perte leur produit ;  
L'orphelin gémit ; s'attriste ;  
Le malade, dans son lit,  
Trouve son sort le plus triste  
Puisqu'Hubert n'est plus pour lui.

Prisons, vos fers et vos chaînes,  
Ont perdu leur destructeur ;  
Vos épaisses voûtes même,  
En ont frémi de douleur ;  
La mort ne pouvait prétendre  
Avoir droit sur l'accusé,  
Tant son cœur flexible et tendre  
Exigeait qu'il fût sauvé !

On a vu par ses prières,  
Fléchir le grand Carleton,  
Haldimand, quoique sévère,  
Accorder tout en son nom ;  
Grand prince Edouard, vous-mêmes,  
N'avez-vous pas accordé  
A ce pasteur que tous aiment,  
Le pardon d'un accusé ?

Père des miséricordes,  
Père seul de l'orphelin,  
Que ta bonté nous accorde  
Un pasteur un autre saint ;  
Dans ce séjour d'allégresse,  
Partage de tes élus,  
Qu'Hubert loue sans cesse  
Tes bontés et tes vertus.

**Sir Edmond Cox**, (V, I, 565.)—J'ai connu personnellement sir Edmond Cox. Il était officier dans l'ancienne armée des Indes, et il s'y conduisit, comme les officiers anglais généralement, c'est-à-dire en brave. Mais le titre qu'il portait ne lui a pas été donné pour cela. Il succéda au titre de baronnet par la mort d'un de ses parents.

J. WURTELE.

(1) M. Auguste-David Hubert, curé de Québec, noyé dans le Saint-Laurent, près de l'île d'Orléans, le 21 mai 1792. Trouvé le 6 juin suivant, il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Famille de la cathédrale de Québec.



**L'Abeille Canadienne**, (III, XI, 375.)—La première livraison de l'*Abeille Canadienne*, journal de littérature et de sciences, parut le 1er août 1818.

Le prospectus est signé par H. Mezière. Il donne en peu de mots le programme de sa revue : "Présenter l'annonce raisonnée des ouvrages que produisent toutes les littératures étrangères, et spécialement l'anglaise et la française ; exposer les grandes découvertes qui intéressent les arts et la morale publique ; emprunter aux sciences ce qu'elles offrent de plus applicable et de plus utile aux besoins journaliers de la société ; donner la note et l'explication de tous les procédés qui obtiennent, en Europe, des brevets d'invention ; profiter des expéditions du commerce, pour faire connaître en même temps les mœurs, l'industrie et la situation politique des peuples éloignés de nous et quasi inconnus : tel est le but que l'on se propose dans la rédaction de ce nouveau journal."

L'*Abeille Canadienne* devait paraître le 1er et le 15 de chaque mois par fascicule de quarante pages. Elle parut jusqu'en janvier 1819, c'est-à-dire qu'elle fournit douze fascicules ou 480 pages en tout. Dans le dernier numéro, nous lisons : "Le nombre de nos souscripteurs n'étant point, après ses six mois révolus, dans la proportion requise pour assurer le succès de notre établissement, le seul parti qu'il nous reste à prendre est d'y renoncer assez à temps pour n'avoir à supporter que la perte de nos faibles labeurs."

Dans les 480 pages que nous avons sous les yeux, il n'y a, à part peut-être quelques petites nouvelles, qu'un seul article canadien, c'est un récit de voyage non signé de Saint-André, comté de Kamouraska, à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud.

Henri Mezière devait être le fils du notaire Pierre Mezière. Bibaud nous apprend qu'il commença la publication



de son *Abeille Canadienne* à son retour d'Europe, "où il avait dû fuir à la suite d'un excès de zèle anti religieux." Ce qui semble donner raison Bibaud, c'est que Mezière commence son prospectus par ces mots : "En rentrant dans notre pays, après vingt-trois années d'absence."

**La mort du duc de Richmond. (IV, IV, 435.) —**

Un correspondant anonyme donnait les renseignements suivants sur la maladie et la mort du duc de Richmond dans la *Gazette de Québec* du 24 janvier 1820 : "Vous aurez sans doute appris par les papiers de Québec le triste événement de la mort de Sa Grâce le duc de Richmond ; mais quoiqu'en disent ces papiers, on assure que c'est l'hydrophobie qui a causé cette fatale catastrophe, et l'on attribue cette maladie à la morsure d'un renard, dont il fut mordu le 28 juin dernier. Il partit le 24 juin de cette ville pour un grand voyage qu'il avait projeté de faire dans l'un et l'autre Canada. Arrivé au village de William-Henry, à 135 milles au-dessus de Québec, et étant sorti pour se promener à l'entour avec son petit chien Blucher, il rencontra un renard avec lequel le chien parut entrer en familiarité, et se mit à folâtrer avec lui. Sa Grâce parut prendre beaucoup de plaisir à leurs jeux, et fit entendre qu'elle ne serait pas fâchée qu'on achetât le renard. On n'y manqua pas : un domestique attaché à la suite de Sa Grâce l'acheta dès la nuit même. Le lendemain matin, Sir Charles Saxton, voyant le renard attaché à une tente qu'on avait dressée pour les domestiques, et à ce qu'il paraissait, fort irrité de se voir là enchaîné sous un soleil brûlant, demanda que le pauvre animal fut mis quelque part à l'ombre. On l'attacha donc à une barrière à guichet qui était devant la porte de la mai-



son. Lorsque le duc fut sorti le matin, voyant le renard et le reconnaissant pour le même qu'il avait vu la veille, il s'avança vers lui en disant : "Est-ce toi, mon petit drôle ?" et comme il tendait la main pour le caresser, sir Charles Saxton lui toucha l'épaule pour l'en détourner, lui disant en même temps que le renard était irrité et qu'il pourrait le mordre. "Non, non, dit Sa Grâce, le petit drôle ne mordra pas !" Il tendit la main, et le renard happa et lui égratigna le derrière de la main en trois différents endroits, d'où il sortit du sang. Retirant promptement la main : "En vérité, dit-il, mon ami, vous mordez bien durement." Le lendemain matin il éprouva une sensation douloureuse à l'épaule : et il en fut comme cela jusqu'à ce qu'il fut prêt de rebrousser chemin. Au nouvel établissement de Perth, le 23 ou 24 août, Sa Grâce, étant de retour d'une promenade, dit à son serviteur de préparer deux verres de vin coupés d'eau, un pour elle et un pour le major Bowles. Aussitôt que le duc eut pris le sien, il dit à M. Bowles qu'il avait éprouvé une étrange sensation en le buvant. En chemin entre Perth et la rivière des Ottawas, quelques personnes de sa suite remarquèrent son irritabilité et son extrême aversion pour l'eau en passant de petits courants dans les bois, qu'on eut bien de la peine à lui faire traverser. En arrivant à une hutte sur la rivière des Ottawas, plutôt que d'entrer dans une maison qui était près de l'eau, il s'échappa vers une grange ; une autre fois il s'enfonça dans les bois comme pour fuir la vue de l'eau. Sa maladie empirait rapidement, et en arrivant à six milles de l'établissement nouvellement nommé Richmond, après avoir souffert les tourments les plus violents, il mourut à huit heures du matin, dimanche, le 28 août."



QUESTIONS

851—Savez-vous pourquoi on a appelé "rue du Trésor", la petite ruelle qui, à Québec, fait communiquer la rue Buadé avec la rue Sainte-Anne ? XXX

852—Lors de la prise de Louisbourg en 1758 une médaille commémorative fut faite par Kirk d'après le dessin de Cipriani. Sur un des côtés de cette médaille on voyait l'écusson britannique entouré des mots : "O fair Britannia, hail," et sur l'autre un trophée entouré de la même légende. Quelques-uns de nos musées possèdent-ils cette médaille ?

NUMIS

853—Y eut-il des patriotes de pendus dans le Haut-Canada en 1838 ? XXX

854—Nous lisons dans le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand : "Un Jésuite rencontre en Tartarie une femme huronne qu'il avait connue au Canada ; il conclut de cette étrange aventure que le continent de l'Amérique se rapproche au nord-ouest du continent de l'Asie, et il devine ainsi l'existence du détroit, qui, longtemps après, a fait la gloire des Behring et des Cook."

Pouvez-vous me donner le nom de ce père Jésuite ?

Rio

855—Je lis dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 31 août 1661 : "Le fils de Mons. du Mesnil fut enterré le mesme jour tué d'un coup de pié par N." Qui voulait-on désigner par ce N ? Rio